



L'an deux mille vingt et un le 16 du mois de septembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 9 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. ORY Denis – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. LACOTE Maxime – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – Mme SCHEFFLER
Véronique – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean Claude – Mme CLEMENT Paulette
M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT
Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M.
IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey –
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BUZON Bernard – M.
MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M.
BAUDOUIJ Cédric

Mme HUART Sonia

Procurations : M. PORTALLEGRI Robert à M. HOLZER Alain – M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique
M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe – M. POIREL Patrick à M. VINCENT Yvon – M. THIRY Philippe à M. FAGOT
REVURAT Yannick – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – Mme JELEN Nelly à M. LEGUERNIGOU Nicolas

Excusé(s) : M. JOLY Philippe - M. LAPOINTE Denis

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 44

Pouvoirs : 7

Excusés : 2

Votants : 51

Date d'affichage : le 20 septembre 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre : 9

Absentions :

CT/PR

01/09/2021

DECHETS MENAGERS

Choix du mode de gestion de la collecte en porte à porte des déchets ménagers

Vu la consultation lancée par la communauté de communes, sous forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 31 août 2021

Vu l'avis du Comité technique du 14 septembre 2021

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des Déchets Ménagers et Environnement, rappelle qu'un groupe de travail « harmonisation des prestations du service déchets » a présenté en conférence des maires du 8 avril 2021 les choix retenus pour les prestations du service déchets à partir de 2022. Le mode de gestion actuel est la régie sur le territoire Nord et la délégation sur le territoire Sud de la communauté de communes. Pour des raisons d'optimisation techniques et financières, le choix a été fait d'harmoniser à un seul mode de collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte, qui sera réalisé tous les 14 jours (C05) :

- soit en extension de la régie à l'ensemble du territoire intercommunal

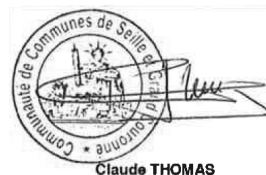
- soit en extension de la prestation sur l'ensemble du territoire intercommunal avec reprise des moyens humains et matériels de la collectivité (agents et camion dédiés)

Après présentation des documents d'études de coûts comparés des deux modes de gestion (prestation et régie), il est demandé aux conseillers communautaires d'opter pour l'une ou l'autre de ces options.

Conformément à la demande du bureau communautaire, le coût de fonctionnement du service de collecte des déchets ménagers en porte à porte présenté dans le rapport annuel de qualité de service des déchets ménagers, fera l'objet d'un examen spécifique au terme de 2 années d'exercices.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 42 pour – 9 contre

- **Opte** pour le mode de gestion en **Régie** de la collecte en porte à porte des déchets ménagers **en fréquence C0.5**



CLAUDE THOMAS
2021.09.17 15:46:58 +0200
Ref:20210917_153002_1-1-O
Signature numérique
le Président